

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2021

Présents :

- ✉ Anthony Berceau
- ✉ Angélique Osmont
- ✉ Béatrice Aillet
- ✉ Christelle Lavalley
- ✉ Christophe Dupont
- ✉ Elodie Cachet-Mallet
- ✉ Dany Duault
- ✉ Emilie Barrez
- ✉ Gilbert Montaigne
- ✉ Laurent Montéléon
- ✉ Marc Chauvet
- ✉ Nathalie Leneveu
- ✉ Olivier Guérard
- ✉ Tommy Hery arrivé à 20h41
- ✉ Yohann Pesquerel

Absents avec Pouvoir :

Karine Beaussieux (arrivée à 21h02) a donné pouvoir à Anthony Berceau
Michel Granger a donné pouvoir à Gilbert Montaigne

Absents :

Charlotte Avoine
Yves Lecordier

Secrétaire de séance : Elodie Cachet-Mallet

Rédaction : Elodie Gérard

Quorum atteint avec 14 membres élus présents en début de séance à 20h38

Conseil Municipal à huis-clos en raison du contexte sanitaire

Présence des journalistes

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 mai 2021
- 2) Bail SARL DASY COLAS : Avenant
- 3) Elections Départementales et régionales
- 4) Point Intercom
- 5) Travaux
- 6) Cérémonie du mois de Juin
- 7) Les entrées de Bourg
- 8) Questions diverses
- A huis clos**
- 9) CCAS

Article 1 - Nouveau point à l'ordre du jour : encaissement remboursement MMA

Suite à la destruction de la jardinière rue des Etangs par un automobiliste qui a pris la fuite, l'assurance de la commune MMA rembourse 453.08 € qui correspondent au rachat de cette jardinière.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à encaisser ce chèque.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à encaisser ce chèque (Vote : 15/15)

Article 2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06 mai 2021

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 06 mai 2021.

Arrivée de Tommy Hery

Article 3- Bail SARL DASY COLAS : Avenant

Depuis 2005, lors des différentes cessions de fonds, les repreneurs remboursent directement la caution au cédant. Ceci a été noté dans le bail du 30/12/2015. Mais cette transaction de caution entre cédant et repreneur n'a pas lieu d'être.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à signer un avenant au bail qui stipule que le preneur a versé à la commune la somme de 3 048.98 € à titre de caution, et que cette somme lui sera restituée à l'expiration du bail.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer un avenant au bail (Vote : 15/15)

M. le Maire demande qu'un nouveau point soit à l'ordre du jour, le conseil accepte.

Article 4- Elections Départementales et régionales

Le conseil municipal établit le tableau de l'attribution des postes et horaires.

M. le Maire précise que la vaccination et le test PCR sont non-obligatoires à ce jour.

La préfecture fournit les masques, visières, tests antigéniques et gels hydro alcooliques.

Arrivée de Karine Beaussieux.

Article 5- Point Intercom

- **Petites villes de Demain :**

La convention Petites Villes de Demain a été signée le 07 mai dernier, M. Pesquerel explique que le recrutement des chargés de mission vient de se terminer pour une prise de poste courant septembre.

- **Taxe GEMAPI :**

L'intercom Isigny-Omaha détient la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) depuis 2017, il s'agit d'une compétence juridique nouvelle, exclusive et obligatoire, confiée aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Les 3 intercoms souhaitent se mutualiser afin d'offrir un seul service auprès de Bessin Urbanisme. Ce service va travailler sur un système d'endiguement et de gestion des cours d'eau. L'Etat n'a pas mis en place de moyens humains et financiers ce qui entraîne un surcoût pour l'Intercom. A ce jour, le montant de cette taxe n'est pas connu, il sera lissé entre la taxe d'habitation, la taxe foncière bâti et non bâti ainsi que sur la taxe CFE.

Le vote de cette taxe obligatoire aura lieu le 1^{er} juillet

Article 6- Travaux

- **Arrêts de bus :**

M. Dupont a rencontré le Département, la Région et Kéolis, il a été convenu que l'arrêt de bus de la rue d'Auge sera décalé. Un arrêt de bus sera donc placé de chaque côté de la rue à proximité de la caserne des pompiers.

Le financement du déplacement des arrêts de bus sera pris en charge pour moitié par Nomad et pour moitié par la Commune.

La région conseille de contacter une entreprise de gestion des arrêts de bus pour que le coût du déplacement à la charge de la commune soit réduit, grâce à la pose de publicité sur les abribus.

- **Rue Guilbert :**

Comme les trottoirs s'affaissent, une étude d'élargissement de la route avec stationnement est en cours. C'est l'entreprise Toffolutti qui interviendra pour les travaux.

- **Lotissement :**

Toutes les autorisations ont été reçues, elles seront transmises à la Notaire pour la signature des compromis de vente des terrains.

Article 7- Cérémonie du mois de Juin

La cérémonie du 77e anniversaire de la libération de Balleroy-sur-Drôme des 19 et 20 juin 2021 est annulée en raison de la crise sanitaire. L'Association Culturelle et Artistique de Balleroy-sur-Drôme en charge de cette manifestation enverra un courrier d'ici quelques semaines à toutes les personnes concernées pour une reprogrammation en juin 2022.

Malgré ce contexte, M. le Maire souhaite honorer ce devoir de mémoire en déposant une gerbe à Vaubadon, ainsi qu'à Balleroy à l'Arbre de la Libération, inauguré pour Charles Norman Shay.

Le rendez-vous est pris le 13 juin, cette cérémonie se tiendra à huis clos.

Article 8- Les entrées de Bourg

Une consultation va être lancée. Du 14 juin au 31 juillet les habitants pourront venir « placarder » leurs idées sur un mur qui sera installé dans la salle des fêtes de la mairie de Balleroy.

Une banderole sera également installée sur le parvis de la Mairie.

Afin d'informer toute la population, une parution sera faite sur le site internet, le Facebook de la Mairie et les journalistes seront également sollicités.

- **SDEC :**

La commune est toujours dans l'attente de l'intervention du SDEC pour l'installation du panneau lumineux à Vaubadon

Concernant l'éclairage, le SDEC viendra programmer l'extinction des éclairages publics semaine 23 et profitera de cette intervention pour effectuer la maintenance.

Article 9- Questions diverses

- **Vols cimetièrre :**

Plusieurs plaintes ont été déposées suite à des vols de fleurs au cimetière. Une réflexion est en cours mais pour le moment il n'est pas envisagé de fermer le cimetière ou d'installer des caméras.

- **Charges locatives :**

Une étude est en cours concernant les charges des locations qui seront fixées au prorata du m².

- **Rond-point du Sapin et parcelles:**

Le rond-point du Sapin appartient à la commune avec l'obligation de maintien d'un sapin.

En 2000, Mr Forbes proposait le don des allées du haut de la rue du Sapin au franc symbolique, le conseil avait accepté ce don. Or il s'avère que rien n'a jamais été concrétisé.

- **Associations :**

Un projet de Maison des associations, derrière la Poste, est en cours de réalisation. L'Association Culturelle et Artistique de Balleroy sur Drôme souhaite commencer à organiser ses activités de peinture, sculpture, éveil musical...

Les locaux seront repeints d'ici la fin de l'année.

Une réunion d'information se tiendra avec tous les Présidents des associations le 22 juin prochain.

- **Huis-clos des conseils municipaux :**

La sous-préfecture préconise une réouverture des conseils municipaux au public à partir du 09 juin.

- **Stationnement :**

Problème de stationnements gênants rue des Forges. M. le Maire ira à la rencontre du propriétaire.

- **Courrier de Mme Ledent concernant l'étude de l'AVAP :**

M. Pesquerel fait lecture d'un courrier de Mme LEDENT concernant l'étude de l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Celle-ci souhaite savoir quand l'AVAP sera actée. Elle demande également s'il est possible de mettre en place une procédure de sauvegarde particulière du tracé urbanistique remarquable de notre commune et de préserver ce qu'il reste de la qualité paysagère de notre village. Elle estime que l'Histoire nous a légué un patrimoine unique.

M. Pesquerel va prendre des renseignements auprès de l'Intercom et propose d'aborder cette question en commission « environnement ».

- **Bons cadeaux séniors :**

La validité des bons cadeaux offerts aux séniors sera prolongée jusqu'à la fin de l'année dans les restaurants.

Le prochain conseil municipal est fixé le 01 juillet 2021 à Vaubadon.

Fin de la séance 22h50.

